



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Prestation de serment de Monsieur Maxime Cabot, groupe PLR, en remplacement de Madame Véronique Berndt, démissionnaire

Pour faire suite à la démission de Madame Véronique Berndt, groupe PLR, il a été procédé par Monsieur Guillaume Zufferey, Président du Conseil municipal, à l'assermentation de

Monsieur Maxime Cabot

nouveau Conseiller municipal, groupe PLR.

2. Désignation de Monsieur Maxime Cabot au sein des commissions

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents)

A DESIGNÉ

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Culture et Espaces publics	Monsieur Maxime Cabot (membre), en remplacement de Madame Véronique Berndt
Grand Projet et Aménagement	Monsieur Maxime Cabot (membre), en remplacement de Madame Véronique Berndt
Sociale et Vie associative	Monsieur Maxime Cabot (membre), en remplacement de Madame Véronique Berndt

3. AI 28-2020-78 : crédit d'études pour les aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu

Le Conseil municipal, par 18 oui, 3 non et 1 abstention (22 votants)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit d'études AI 28-2020-78 pour les aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 220'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

4. DES 26-2020-78 : crédit pour l'implantation d'un point de récupération des déchets aux abords du cimetière communal

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit d'études DES 26-2020-78 pour l'implantation d'un point de récupération des déchets aux abords du cimetière communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 147'000.- TTC destiné à cette implantation.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense finale à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense finale au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, soit en 2021.

Le délai pour demander un référendum expire le : 15 novembre 2021

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Bernex, le 6 octobre 2021

Le Président du Conseil municipal :
Guillaume ZUFFEREY